

INSCRIPTIONS A LA SELECTION POUR L'ADMISSION EN FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

CLASSE DEDIEE A L'APPRENTISSAGE SUR 18 MOIS
Capacité d'accueil : 24 apprentis

INSCRIPTIONS OUVERTES DU 30 AOUT 2021 AU 22 OCTOBRE 2021

ATTENTION VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT

1. EFFECTUER UNE PREINSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET SUIVANT :

<http://extranet.ifsilblancarde.com/myconcours/>

ATTENTION : LA PRE-INSCRIPTION NE VAUT PAS L'INSCRIPTION DEFINITIVE

2. TELECHARGER ET IMPRIMER LE DOSSIER D'INSCRIPTION AVANT LE 8 OCTOBRE 2021

Après constitution, LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT ETRE DEPOSE DANS UNE ENVELOPPE
A L'IFSI BLANCARDE (tous les jours de 8h00 à 16h00, ou ENVOYE
par courrier (en un seul envoi), à l'adresse suivante :

IFSI DE LA BLANCARDE – 59 rue Peyssonnel – CS 80402 – 13331 MARSEILLE CEDEX 03

**TOUT DOSSIER QUI N'AURA PAS FAIT L'OBJET D'UNE PREINSCRIPTION SUR LE SITE MYCONCOURS
SERA REJETE (LES CAPTURES D'ECRAN OU LEURS IMPRESSIONS NE SONT PAS ACCEPTEES)**

La conformité des pièces et la complétude du dossier sont les premiers critères d'évaluation.

Tous les dossiers doivent être parvenus à l'IFSI Blancarde au plus tard le **22 OCTOBRE 2021**
(à 23H 59 cachet de la poste faisant foi).

PASSÉ CE DELAI AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ

**DEPÔT DES DOSSIERS : TOUS LES JOURS DU LUNDI AU VENDREDI
DE 08H00 A 16H00 (SANS RENDEZ-VOUS)**

DATES IMPORTANTES

- **ENTRETIENS : ENTRE LE 11 OCTOBRE ET LE 17 NOVEMBRE 2021**
- **RESULTATS D'ADMISSION : 19 NOVEMBRE 2021 A 15H00**
 - **RENTREE SCOLAIRE : LE 17 JANVIER 2022**

ATTENTION UN PASS SANITAIRE EST EXIGE POUR L'ENTRETIEN

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

- Pour être admis en formation d'Auxiliaire de Puériculture en classe dédiée à l'apprentissage, le candidat doit **être âgé de 17 ans au minimum et de moins de 30 ans, à la date d'entrée en formation**. Aucune dispense d'âge n'est accordée.
- L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture (IFAP) et un enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé un contrat.
- C'est une classe entièrement dédiée à l'apprentissage, financée et supervisée par le CFA des métiers de l'Hospitalisation. L'IFAP de la Blancarde, antenne du CFA, dispose de l'entière responsabilité et compétence Pédagogique. Les apprentis devront se conformer strictement aux règlements intérieurs de l'IFAP de la Blancarde, du CERFAH et de leur entreprise.
- **AUCUN DIPLOME N'EST REQUIS POUR SE PRESENTER A L'EPREUVE DE SELECTION**

CARACTERISTIQUES DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Mise en œuvre : En signant son contrat d'apprentissage, l'apprenti s'engage à respecter le planning définissant l'alternance entre les périodes de cours, de stages et les périodes de travail chez son employeur.

Pendant les périodes chez l'employeur, l'apprenti est soumis aux règles du Code du Travail.

Spécificités pédagogiques : La présence en cours et en stage est obligatoire. Elle fait l'objet d'un suivi régulier et strict de la part de l'IFAP et du CERFAH.

Au regard du caractère spécifique de la formation, le CERFAH exige une présence régulière et un comportement irréprochable durant les périodes employeurs. Cette obligation est inscrite au règlement intérieur du CFA. Le CFA se réserve le droit de sanctionner tout manquement à l'IFAP et en entreprise pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

EPREUVE DE SELECTION

Arrêtés du 07 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture, du **30 décembre 2020** relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé dans le cadre de la lutte contre la propagation de la covid-19, du **5 février 2021** relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'auxiliaire de puériculture, du **12 avril 2021** portant diverses modifications relatives aux conditions d'accès aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture :

Article 10 - I - Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage dans l'une des formations visées au premier alinéa du I de l'article 1^{er}, sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation de leur choix, habilité à délivrer des actions de formation par apprentissage.

Le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur admission directe en formation, au regard des documents demandés ci-après décrivant la situation du futur apprenti.

II - En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection prévue à l'article 2 de l'arrêté du **07 avril 2020** : *la sélection est effectuée par un jury sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat.*

Attention !! la sélection pourra être aménagée selon les conditions sanitaires en fonction des directives ministérielles.

CONSTITUTION DU DOSSIER : LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

POUR LES CANDIDATS AYANT ETE POSITIONNES PAR UN EMPLOYEUR POUR UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- **1 fiche d'inscription** téléchargée par le candidat sur le site : <http://extranet.ifsilablancarde.com/myconcours/> dûment complétée et signée.
- **1 photo d'identité** récente à insérer sur la fiche d'inscription.
- **1 photocopie d'une pièce d'identité recto/verso, en cours de validité**, (carte d'identité ou passeport ou permis de conduire ; La durée de validité des CNI délivrées à compter du 02/01/2004 **aux personnes majeures est prolongée de 5 ans**. Cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valable 10 ans. Décret du 20 décembre 2013.)
- **Une lettre de motivation manuscrite** avec description du projet professionnel de l'apprenti
- **Un curriculum vitae** de l'apprenti

- **Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage.**

- **La copie** des originaux des diplômes ou titre traduits en français ou le cas échéant la copie des relevés des résultats, et les bulletins scolaires de la dernière année de formation.
- **Attestation(s)** de travail avec appréciation(s) employeur(s).
- **Pour les ressortissants étrangers**, un titre de séjour **valide** pour l'entrée en formation. Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au **niveau B2** du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

▪ **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE**

▪ **L'INSCRIPTION N'EST EFFECTIVE QUE SI LE DOSSIER EST COMPLET**

POUR LES CANDIDATS N'AYANT PAS DE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- **1 fiche d'inscription** téléchargée par le candidat sur le site : <http://extranet.ifsilablancarde.com/myconcours/> dûment complétée et signée.
- **1 photo d'identité** récente à insérer sur la fiche d'inscription.
- **1 photocopie d'une pièce d'identité recto/verso, en cours de validité**, (carte d'identité ou passeport ou permis de conduire ; La durée de validité des CNI délivrées à compter du 02/01/2004 **aux personnes majeures est prolongée de 5 ans**. Cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui resteront toujours valable 10 ans. Décret du 20 décembre 2013.)
- **Un curriculum vitae.**
- **Une lettre de motivation manuscrite.**
- **Un document manuscrit** relatant au choix du candidat :
 - soit une situation personnelle ou professionnelle vécue
 - soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation.

Ce document n'excèdera pas deux pages.

ATTENTION : TOUT DOCUMENT DEMANDE « MANUSCRIT » SERA REJETE S'IL EST REMIS SOUS FORME DACTYLOGRAPHIEE ET ENTRAINERA UN 0 SUR 20 AU DOSSIER POUR NON-RESPECT DES CONSIGNES.

- **La copie** des originaux des diplômes ou titre traduits en français ou le cas échéant la copie des relevés des résultats, et les bulletins scolaires de la dernière année de formation.
- **Attestation(s)** de travail avec appréciation(s) employeur(s).

- **Pour les ressortissants étrangers**, un titre de séjour **valide** pour l'entrée en formation. Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au **niveau B2** du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral. »
- **Tout autre justificatif** valorisant un engagement ou une expérience professionnelle (associative, sportive, ...).

▪ **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE**

▪ **L'INSCRIPTION N'EST EFFECTIVE QUE SI LE DOSSIER EST COMPLET**

RESULTAT D'ADMISSION

AFFICHAGE DES RESULTATS A L'IFAP ET SUR LE SITE INTERNET DE L' IFAP www.ifsilablancarde.com le :

Le 19 NOVEMBRE 2021 à 15H00

Le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire. Si, dans les 7 jours ouvrés suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

AUCUN FRAIS AFFECTÉS A L'INSCRIPTION POUR L'ADMISSION EN FORMATION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE N'EST DEMANDÉ AUX CANDIDATS

EN CAS D'ANNULATION OU DE REPORT, AUCUN DEDOMMAGEMENT NE SERA APPLIQUÉ.

RENTÉE SCOLAIRE LE : LUNDI 17 JANVIER 2022 à 8H30

Durée de la formation : **22 semaines de cours en IFAP + 22 semaines de stages réparties sur 18 mois.**

L'admission définitive est subordonnée à la production d'un dossier médical et administratif complet au plus tard le jour de la rentrée scolaire.

VACCINATIONS OBLIGATOIRES

- **DIPHTERIE-TETANOS-POLIOMYELITE (DT Polio)**
- **HEPATITE VIRALE B**
- **COVID 19**

**Ces vaccinations sont exigées pour votre entrée en IFAP.
[Merci de vous en préoccuper dès à présent.](#)**

**PROCEDURE DE PRE INSCRIPTION A LA SELECTION POUR L'ADMISSION
EN FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE**

PRE-INSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET SUIVANT : <http://extranet.ifsilablancarde.com/myconcours>

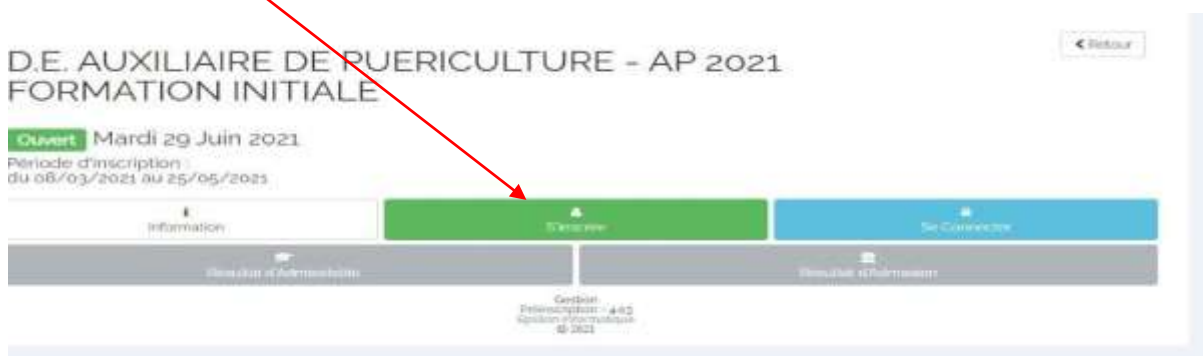
PREINSCRIPTION SUR LE SITE INTERNET SUIVANT :

<http://extranet.ifsilablancarde.com/myconcours>

1. Cliquer sur **Ouvert**



2. Cliquer sur « S'inscrire »



Compléter les champs ci-dessous pour recevoir votre lien pour créer votre mot de passe

Préinscription : D.E. AIDE-SOIGNANT - AS INITIAL: 09 2021

Merci de saisir votre adresse e-mail et de cocher la case "Je ne suis pas un robot".

Votre adresse e-mail

Mon adresse e-mail

Votre prénom

Mon prénom

Votre nom

Mon nom

Je ne suis pas un robot

Valider

Centre Préinscription : 409
Région administrative : 0301

Votre mot de passe doit contenir au moins 8 caractères, une lettre en majuscule et minuscule et un chiffre.

Votre nouveau mot de passe *

Mon nouveau mot de passe

Répéter votre nouveau mot de passe *

Mon nouveau mot de passe

Valider

3. Après avoir créé le mot de passe, cliquer sur « Se Connecter » pour saisir tous les renseignements de votre dossier :

D.E. AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - AP 2021
FORMATION INITIALE

Ouvert Mardi 29 Juin 2021
Période d'inscription :
du 08/03/2021 au 25/05/2021

Information

Se Connecter

Centre Préinscription : 409
Région administrative : 0301

4. Renseigner tous les champs

A NOTER : Dans la rubrique Titre d'inscription ⇒ Catégorie : renseigner **DROIT COMMUN**

Attention aux menus déroulants

Coordonnées

Catégorie :

Titre d'inscription

Catégorie :

Diplôme :

Informations

Situation de famille :

N° d'identité :

Nationalité :

Email :

Téléphone :

N° portable :

Adresse de candidat

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Code Postal :

Ville :

5. Une fois tous les champs saisis, Cliquer sur Enregistrer

J'autorise le service organisateur du concours à publier mes nom et prénom sur Internet dans le cadre de la diffusion des résultats.*

Oui Non

[Enregistrer](#) [Retour](#)

Gestion
Préinscription - 4.03
Epsilon Informatique
© 2021

6. VOUS DEVEZ IMPRIMER VOTRE DOSSIER D'INSCRIPTION : « Cliquer ICI pour télécharger et imprimer le dossier »

Téléchargement du dossier : D.E. AIDE-SOIGNANT - AS INITIAL 09 2021 [Retour](#)

La saisie de vos données sur Internet ne constitue pas une inscription définitive à la sélection.

Vous DEVEZ :

1. IMPRIMER au format A4 (et non en recto/verso) le dossier de préinscription
2. COMPLETER le dossier de préinscription : engagement, signature, pièces justificatives à joindre
3. RENVOYER PAR VOIE POSTALE le dossier de préinscription COMPLET avant la date de clôture des inscriptions (cachet de La Poste faisant foi)

L'Institut ne validera votre inscription qu'après vérification de votre dossier.

[Cliquez ICI pour télécharger le dossier](#)

Gestion
Préinscription - 4.03
Epsilon Informatique
© 2021

7. Une fois le dossier d'inscription imprimé, ne pas oublier de dater et de signer la page d'identification, et d'envoyer votre dossier avec toutes les pièces demandées.

Après constitution, LE DOSSIER D'INSCRIPTION DOIT ETRE DEPOSE DANS UNE ENVELOPPE A L'IFSI BLANCARDE (tous les jours de 8h00 à 16h00, ou ENVOYE par courrier (en un seul envoi), à l'adresse suivante :
IFSI DE LA BLANCARDE – 59 rue Peyssonnel – CS 80402 – 13331 MARSEILLE CEDEX 03